

Cibles : MULOTS, CAMPAGNOLS DES CHAMPS du stade juvénile au stade adulte.

Instructions d'utilisation : Contre les mulots et campagnols des champs : 50g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres. Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés. Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés. Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 5 à 7 jours (pour le traitement contre les mulots et campagnols des champs) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage si besoin. Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple). Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile. Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'élevage, trous, terriers, etc.). Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât. Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles. Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers. Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau. Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

Distribué par :

V.N.M. 33 allée des Espagnols - Parc d'activités de Montvert 1 - 12450 CALMONT
Tél. : 05 65 29 38 38 - fax : 05 65 29 38 39 Email : contact@vnm.fr www.vnm.fr



PRECAUTIONS D'EMPLOI : (P102) Tenir hors de portée des enfants. (P103) Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. (P308 + P313) EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. (P314) Consulter un médecin en cas de malaise. (P501) Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

En cas d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

En cas d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette FANGA B+ SUPREME. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

En cas d'incident, contacter le 15 (ou 112)

Centres antipoison : INRS 01 45 42 59 59

Nom autorisé : FANGA B + SUPREME

N° d'autorisation du produit (AMM) : FR-2016-0019

Détenteur de l'AMM : TRIPLAN BP 258 Poste Française AD500 Andorre La Vieille, Tél. : +376 741 454

Type de préparation : TP 14 - RB (appât prêt à l'emploi grains)

Composition : Brodifacoum (CAS 56073-10-0) à 0,01 g/kg (0,001% m/m)

et d'agent amérissant à 0,01 g/kg (0,001% m/m)

N° de lot et DLU : imprimés sur le boîtier



Marque et modèle déposés

Pour les non professionnels de la lutte contre les rongeurs.

Destiné au traitement à l'intérieur et l'extérieur autour des bâtiments.

Poids net à l'emballage : 50g

(2 sachets de 25g)

Réf. : XMC50

**K-O
MAX**

MULOTS - CAMPAGNOLS

avoine
décortiquée
lieux secs



CONTIENT
UN
SECURITE
AGENT
D'AMERTUME

BRODIFACOUM

Prêt à l'emploi

Photos non contractuelles

Mesures spécifiques et gestion de risque :

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

Le produit doit être utilisé dans les postes d'appâtage sécurisés.

L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Prévenir le fournisseur du produit en cas de non efficacité du traitement ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.

Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes : «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison INRS 01 45 42 59 59 ».

Dangereux pour la faune. Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

Ce produit contient du Monopropylène glycol, de la Triéthanolamine, un agent amérissant et un colorant.